

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-025-19135/25/CM

**■ Approbation du bilan de la concertation publique réglementaire préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté Marseille Saint-Charles à 360°
147079**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'élaboration du projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur Marseille Saint-Charles, une concertation publique a été menée auprès de la population, en vue de la création de la ZAC, et conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme (ancien article L.300-2 du Code de l'Urbanisme).

I – Rappels des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation :

La délibération n°URBA-015-15436/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 a engagé la procédure de ZAC et a défini les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation.

Cette opération d'aménagement poursuit un certain nombre d'objectifs en matière de développement économique et urbain :

- Structurer un véritable quartier métropolitain pour accueillir la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur en gare Saint-Charles et accroître le rayonnement de la gare, pour accompagner la mutation urbaine du secteur de centre-ville.
- Garantir l'accessibilité du territoire aux échelles métropolitaine, nationale et euro-méditerranéenne par le biais notamment d'un projet d'infrastructure ferroviaire qui traverse en souterrain le territoire pour arriver en cœur de Marseille et desservir la future gare souterraine de Marseille Saint-Charles, porte d'entrée majeure.

Inclus au périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille, le projet urbain « Marseille Saint-Charles à 360° » repose son développement sur l'attractivité liée à la montée en puissance de la gare métropolitaine tout en révélant les dynamiques existantes du secteur. Ainsi, le projet urbain « Marseille Saint-Charles à 360° » porté par la Métropole Aix-Marseille Provence associée à la Ville de Marseille prépare, accompagne, guide et porte le développement du territoire impacté par l'arrivée de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur en plein centre-ville de Marseille. Le projet « Marseille Saint-Charles à 360° » se construit sur une longue démarche de réflexions et d'études accompagnées de nombreux temps de concertation menés depuis 2014, notamment dans le cadre du projet « Quartiers Libres » et par le biais de différents supports (Revues de Projets, concertations thématiques, expositions participatives et itinérantes, Maison du Projet, Journaux du projet, site internet dédié).

Pour cette future opération d'aménagement « Marseille Saint Charles à 360° », la Métropole Aix-Marseille-Provence a proposé les modalités et les moyens de concertation suivants :

- Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant au moins un mois, dans un ou plusieurs lieu(x) public(s) ;
- Des registres mis à disposition du public pendant au moins un mois, permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, dont un registre numérique ;
- Des permanences techniques et une ou plusieurs(s) réunion(s) de concertation, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions ;
- Tout autre moyen de diffuser le plus largement les informations relatives à ce projet public.

II – La mise en œuvre de la concertation :

La période de concertation a eu lieu du 26 mai 2025 au 31 juillet 2025.

Une première réunion publique s'est tenue le 12 juin 2025 afin de présenter le projet. Puis une réunion publique de restitution s'est tenue le 15 Septembre 2025 afin de présenter au public les contributions obtenues.

Afin de recueillir le plus grand nombre de contributions lors de cette concertation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en œuvre un large dispositif d'invitation à participer, via différents canaux informationnels. La concertation réglementaire au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme prévoit la publication d'une annonce concernant le lancement de la concertation réglementaire, 15 jours avant son démarrage. Les journaux « La Provence » et « La Marseillaise » ont publié l'avis au public relatif au lancement de la concertation préalable à la création de la ZAC le 12 mai 2025.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a également adressé un communiqué de presse aux médias locaux et régionaux pour annoncer le démarrage de la concertation. Dans le cadre réglementaire de la concertation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a également affiché l'avis au public concernant le démarrage d'une concertation relative à la création d'une ZAC « Marseille Saint-Charles à 360° » en mairie de Marseille et au siège de la Métropole le 12 mai 2025, soit 15 jours avant le lancement de la concertation.

Afin d'informer le public sur le processus de concertation retenu, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en ligne une page dédiée au projet sur son site internet relayant le lien vers la page du registre numérique et organisée en 8 sections :

- La présentation du projet « Marseille Saint-Charles à 360° ».
- La carte du projet.
- L'histoire du projet.
- La chronologie du projet.
- Les modalités d'information et de participation du public à la concertation.
- Les ressources sur le projet.
- La mention des partenaires institutionnels du projet.
- L'actualité du projet.

La Ville de Marseille a également publié sur son site internet l'avis au public concernant la concertation réglementaire préalable à la création d'une ZAC « Marseille Saint-Charles à 360 ». Les réseaux sociaux ont également permis de relayer l'information sur l'ouverture de la concertation. Sur la période du 12 au 25 Mai 2025, afin d'annoncer la réunion publique de la concertation et inviter le public à y participer, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé une campagne d'information via l'affichage d'une trentaine d'affiches (format A3) dans les commerces situés aux abords de la gare Saint-Charles.

Pour informer le public de la tenue de la réunion publique du 12 juin 2025 et du 15 septembre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé une campagne d'emails à destination des entités suivantes :

- Associations de riverains.
- Commerçants autour de la gare Marseille Saint-Charles.
- Comités d'Intérêt de Quartier.
- Partenaires institutionnels.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé un dossier support de la concertation de 34 pages organisé en 3 grandes parties présentant :

- Les acteurs du projet « Marseille Saint-Charles à 360° ».
- La concertation (objectifs, périmètre et modalités).
- Le projet (objectifs, contenu et calendrier).

Ce dossier a été mis à disposition du public sous format papier aux dates et horaires d'ouverture au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en mairie des 1er et 7ème arrondissements et des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille, durant toute la période de la concertation, du 26 mai au 31 juillet 2025. Le dossier a également été mis en ligne sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-Saint-Charles>.

Une exposition présentant le projet et ses différents enjeux s'est tenue au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en mairie des 1er et 7ème arrondissements et des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille, durant toute la période de la concertation, du 26 mai au 31 juillet 2025.

Afin de répondre aux questions individuelles et faciliter les échanges portant sur des situations particulières, cinq permanences ont été organisées :

- En mairie des 2ème et 3ème arrondissement les 17 juin de 12h00 à 16h30 et 9 juillet 2025 de 9h00 à 14h00.
- En mairie des 1er et 7ème arrondissement les 25 juin de 9h00 à 13h00, 1er juillet de 13h00 à 17h00 et 22 juillet 2025 de 9h00 à 13h00.

Un registre numérique, accessible à tous, a été mis à disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-Saint-Charles>. Il a permis de recueillir des avis argumentés, des contributions ainsi que des demandes de compléments d'information en lien avec le projet.

Des registres papier ont également été mis à la disposition du public au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en mairie des 1er et 7ème arrondissement et des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille afin de recueillir des avis, suggestions ou observations sur des thématiques autres que celles abordées durant la réunion publique et les permanences techniques. En complément du registre numérique invitant le public à formuler des contributions sur le projet « Marseille Saint-Charles à 360° », la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé un questionnaire numérique via la plateforme « SurveyMonkey » permettant aux habitants et usagers des 4 quartiers environnants de la gare Marseille Saint-Charles de s'exprimer sur les points faibles, points forts et priorités pour l'avenir de ces quartiers.

Les participants ont pu accéder au questionnaire via le lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/HFZBZTT>

Le questionnaire a été structuré comme suit :

- Points forts, points faibles et priorités pour le territoire concerné par le projet « Marseille Saint-Charles à 360° ».
- Points forts, points faibles et priorités pour chacun des 4 quartiers suivants :
 - Saint-Lazare.
 - Belle de Mai.
 - Saint-Charles.
 - Chapitre.

III – Synthèse et enseignements de la concertation :

Le bilan complet de la concertation est annexé au présent rapport. Les principales remarques et attentes ont porté sur les thématiques suivantes :

- La végétalisation des espaces.
- L'amélioration de la sécurité.
- Une meilleure desserte par les transports en commun.
- Une meilleure gestion de la propreté dans les espaces publics.
- L'apaisement de l'espace public et la priorisation d'autres usages que la voiture.
- La préservation et l'amélioration de la qualité de l'espace urbain.
- La création d'équipements publics.
- L'amélioration des accès piétons et PMR.
- L'augmentation de l'offre de commerces.
- La préservation de la mixité sociale.
- L'amélioration de l'habitat.
- La création de stationnement.

Les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer les habitants et acteurs du territoire. Ce dialogue a permis de répondre à certaines demandes et inquiétudes exprimées au travers des échanges avec les citoyens durant la période de concertation réglementaire. Certaines questions et demandes ayant trait à des problématiques très larges dépassent le champ d'intervention de la ZAC. Ces thématiques sont intégrées aux réflexions et à la conception du projet d'aménagement. La question du périmètre qui sera stabilisé pour cette future ZAC fait également l'objet d'interrogations de la part du public, et celui-ci reste à définir dans le cadre des études de finalisation du dossier de création de la ZAC. Une attention particulière y sera portée dans la poursuite des études opérationnelles.

Le projet présenté dans le dossier de concertation ressort conforté de la démarche à savoir : Le périmètre de ZAC intègre les quartiers de part et d'autre de la gare et son faisceau à 360° ; ce périmètre affiné par les contribution intègre comme invariants les fonciers à fort potentiel de développement et les espaces publics à 360° autour de la gare.

- Une programmation mixte permettra le développement cohérent et l'attractivité du quartier de la gare (1/3 d'habitat, 1/3 d'équipement et 1/3 d'activités économiques).
- Une constructibilité prévisionnelle est estimée entre 160 000m² et 200 000m² environ de surface de plancher (dont 30 000m² environ en réhabilitation de l'existant).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Les articles L103-2 portant sur la concertation des opérations de renouvellement urbain et L103-4 de la loi du Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°12/1377/DEVD du 10 décembre 2012 autorisant le lancement d'un concours international d'urbanisme sur le secteur Quartiers Libres Saint Charles Belle de Mai ;
- La délibération n° URB 026_4185/18/CM du 28 juin 2018 approuvant les conditions du transfert de l'opération – Reconversion friches militaires de la Belle de Mai secteur casernes/Quartiers Libres – Création et affectation de l'opération d'investissement ;
- La délibération n°MOB-001-10682/21/CM du 19 novembre 2021 portant sur l'approbation du protocole d'intention relatif au financement de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur ;
- La délibération n°MOB-012-11872/22/BM du 30 juin 2022 d'approbation de la convention relative au financement des études d'avant-projet de la phase 1 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ;
- La délibération n° URBA-001-11098/21/CM du 16 décembre 2021 du Conseil Métropolitain sur le projet de la création de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur reliant Marseille à Nice ;
- La délibération n° URBA-015-15436/23/CM du Conseil de Métropole du 7 décembre 2023 qui a engagé la procédure de ZAC et a défini les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation.

Oui le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole d'Aix Marseille Provence, accompagnée des partenaires institutionnels dont principalement la Ville de Marseille porte la mise en œuvre de la future opération d'aménagement « Marseille Saint-Charles à 360° » visant à garantir les conditions et principes d'insertion urbaine de la gare Saint-Charles reconfigurée dans le cadre du projet LN PCA ;
- Que la procédure de ZAC est envisagée pour permettre la réalisation de cette nouvelle opération d'aménagement participant au projet d'intérêt métropolitain « Marseille Saint-Charles à 360° » ;
- Que les articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme prévoient qu'avant toute création de ZAC, l'organe délibérant de l'EPCI délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation durant toute la durée de l'élaboration du projet ;
- Que les moyens de concertation mis en œuvre ont permis d'informer et d'associer les habitants et les acteurs du territoire ;
- Qu'il convient de poursuivre le projet soumis à concertation.

Délibère

Article 1 :

Est constaté que les modalités de la concertation publique définies par la délibération URBA 015-15436/23/CM ont bien été respectées.

Article 2 :

Est approuvé le bilan de la concertation publique préalable de la ZAC sur le secteur Marseille Saint-Charles à 360° à Marseille, ci annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à poursuivre la procédure de création de la ZAC sur le secteur de Marseille Saint-Charles à 360°.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT